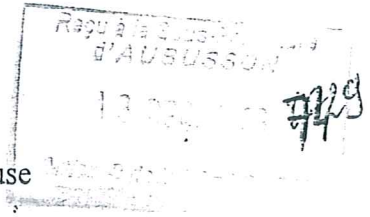


REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VALLIERE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON
COMMUNE DE VALLIERE



Objet : motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse

L'an deux mille six, le premier du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves CHAMFREAU, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents : M. CHAMFREAU, Mmes BERTIN, BAZANAN,
MM BOURDEAU, COUT, CHABANT, ANCEL COUBRET, POUGET,
PEYROT, BAYER.

Absents et excusés : Mme CROUTEIX, M. ASSELINEAU, NADAUD
TOURNIER,

Madame BERTIN a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président expose au Conseil Municipal la motion proposée par l'association des Maires de la Creuse pour la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confirme la demande de l'association soit :

- la modernisation de la ligne historique LA SOUTERRAINE – CHATEAUROUX- VIERZON –PARIS avec pour objectif de placer LA SOUTERRAINE à 2 heures de PARIS
- l'aménagement de la ligne GUERET – LIMOGES avec la suppression du rebroussement et l'électrification
- une meilleure interconnexion entre le TER Bus interrégional desservant la façade EST Creusoise (Mérinchal, Auzance, Evaux, Chambon, Budelière) et les trains au départ de MONTLUCON



Extrait Certifié Conforme

Fait à VALLIERE,
Le 1^{er} décembre 2006

Le Maire,

Yves CHAMFREAU



4